

Charte académique école-entreprise

Enseignement facultatif découverte professionnelle trois heures

La découverte des métiers de l'entreprise et des organisations n'a pas pour finalité immédiate l'entrée de l'élève dans le monde professionnel ; elle constitue donc une action d'intérêt général réalisée par des entreprises désireuses de contribuer à l'éducation des jeunes et des futurs adultes.

Dans ce contexte, l'option facultative de découverte professionnelle trois heures (DP₃) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Elle est offerte à tout élève de troisième, quels que soient son niveau scolaire et ses ambitions. Cette démarche participe à l'éducation, à l'orientation et contribue à élargir la culture générale des collégiens.

La charte académique École – Entreprise a pour objectif de faciliter la mise en oeuvre de l'option DP₃ et de contribuer ainsi à la réussite des élèves. Elaborée de façon concertée, la charte définit le cadre général utile à la construction d'une démarche partenariale réussie entre un collège et une entreprise.

Elle doit permettre notamment de préciser les conditions, les modalités d'information, d'accueil et d'accompagnement des élèves, lors d'une action de découverte professionnelle.

Sommaire

1	Trois dimensions pour une bonne mise en oeuvre	p 3
2	Un engagement mutuel autour des actions mises en place	p 3
3	Les modalités d'organisation et les conditions de réussite	p 4
4	les ressources.....	p 4
5	La communication	p 4
	Annexes	p 5



1. Trois dimensions pour une bonne mise en œuvre

La mise en œuvre de l'option DP3 doit nécessairement conduire les collègues concernés à nouer avec les entreprises des relations nouvelles, à partager des objectifs et à engager des actions communes permettant aux élèves de profiter pleinement de cet enseignement optionnel.

Dans cette perspective, la découverte des métiers de l'entreprise et des organisations repose sur un respect mutuel des finalités, des valeurs, des missions de l'école et de l'entreprise.

La découverte des métiers et des activités professionnelles, avec des témoignages de chefs d'entreprise, de branches professionnelles, avec l'organisation de visites d'entreprises et des interventions en classe ...,

La découverte des organisations et des entreprises : les différents types d'entreprises, l'organisation des secteurs et des métiers, la vie économiqueen somme les premières clefs pour que les élèves construisent et réussissent leur future vie professionnelle.

La découverte des formations qui mènent aux métiers et aux professions, ainsi que des lieux de formation.



2. Un engagement mutuel autour des actions mises en place

A l'origine de toute action entraînant l'implication de tous les acteurs, une volonté partagée de l'école et de l'entreprise est nécessaire, d'une part du chef d'établissement, des enseignants et des élèves, d'autre part du chef d'entreprise (ou son représentant) et de ses collaborateurs impliqués dans l'action.

C'est une démarche partenariale indispensable à toute action associant (ou à l'initiative de) l'entreprise. Elle doit se poursuivre dans chacune des phases de son déroulement : lors de la préparation des séquences, dans l'organisation des différentes étapes de l'action, au cours de sa réalisation, lors du bilan, avec si possible la mise en place d'indicateurs partagés.

Il est fortement conseillé que cette démarche partenariale soit formalisée sous la forme d'une convention type qui précise en annexe les objectifs de l'action, son contenu et son déroulement, les enseignants et les professionnels impliqués, le calendrier...

La convention constitue ainsi un document contractuel qui engage les partenaires à en respecter les clauses.

C'est dans ce cadre que :

Les collègues s'engagent :	Les partenaires professionnels s'engagent :
<ul style="list-style-type: none"> * à informer les milieux professionnels partenaires, du programme pédagogique trimestriel ou annuel élaboré par l'équipe pédagogique avec l'aide des membres de l'équipe éducative, notamment du conseiller d'orientation-psychologue ; * à intégrer les actions de découverte des métiers ou de l'entreprise dans des séquences pédagogiques selon une progression organisée autour de trois étapes : une phase de préparation et de découverte, une phase d'approfondissement, une phase de restitution et de mise en commun ; * à mettre en place un dispositif d'évaluation des actions partenariales avec les milieux professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> * sur le terrain d'une entreprise et au travers de l'expérience des professionnels, à présenter les métiers, les gestes et les actions, les technologies utilisées, les relations au sein d'une organisation de production ou de services, les fonctions et les compétences, les conditions de travail, les modalités de recrutement et les évolutions de carrière... ; * à mettre à disposition des collègues et des équipes pédagogiques de l'option DP3 la documentation et les outils d'information sur les métiers et les secteurs d'activité ; * à contribuer à l'information et à la formation des enseignants et des conseillers d'orientation-psychologues qui interviennent dans l'option DP3.





3. Les modalités d'organisation et les conditions de réussite

Le respect des compétences et du rôle de chacun

L'équipe pédagogique de l'option DP3 a la responsabilité :

De la communication en direction des responsables de l'entreprise partenaire, des objectifs de l'action et de la méthode pédagogique retenue ; de la démarche pédagogique qui sous-tend l'élaboration et la mise en oeuvre de l'action conduite avec les milieux professionnels ; de l'intégration des actions de découverte des métiers, de l'entreprise et des organisations dans une progression pédagogique trimestrielle ou annuelle ; de l'évaluation de l'élève à partir des activités et des productions réalisées.

Le chef d'entreprise ou le responsable de la branche professionnelle a la responsabilité :

De mobiliser les professionnels volontaires pour informer les élèves sur les métiers ou les accompagner dans la découverte de l'entreprise ; de définir avec le chef d'établissement, les conditions d'intervention de professionnels au collège et les modalités d'accueil des élèves et des enseignants dans l'entreprise ; d'organiser l'accueil d'élèves en séquence d'observation ou en visite d'information, dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation.

Un planning doit tenir compte des contraintes de chaque partenaire.

La planification des actions se fait dans toute la mesure du possible sur l'année et a minima sur un trimestre. Elle tient compte d'une part, des nécessités économiques de l'entreprise, d'autre part de l'organisation de l'année scolaire et des contraintes liées à la vie de l'établissement. Elle fait l'objet d'un accord entre le collège et l'entreprise.

4. Les ressources



Les équipes pédagogiques en charge de la classe de découverte professionnelle trois heures (DP3) peuvent exploiter diverses ressources pour accompagner leurs démarches. Ces ressources nombreuses et variées s'enrichissent en permanence (les principales d'entre elles sont répertoriées en annexe 3).

Les différents partenaires s'engagent à mettre à jour de façon régulière les ressources mises à disposition de l'option DP3.

5. La communication



Le programme annuel d'actions partenariales avec les entreprises, les organisations et les branches professionnelles est présenté : au conseil d'administration de l'établissement, aux parents des élèves bénéficiant de l'option DP3.

Les actions exemplaires sont valorisées :

Dans le collège, auprès des élèves de troisième, dans le cadre de l'éducation à l'orientation, et également auprès des élèves de quatrième afin de faciliter le choix de l'option à l'issue de cette classe ;

Auprès du grand public, notamment par l'intermédiaire de la presse locale.

Fait en double exemplaires, à Lorient, le 5 mars 2009

Alain MIOSSEC
Recteur de l'académie de Rennes,

Par délégation
Philippe COUTURAUD
IA-DSDEN du Morbihan

Patrick CARÉ
Président du MEDEF Bretagne,

Par délégation
Pierrick DANO
Président de la commission régionale
Emploi/Formation du MEDEF Bretagne



Annexe 1

Le partenariat avec le monde professionnel en quelques exemples :

La découverte de l'activité économique du bassin de formation et d'emploi

Il peut s'agir d'une intervention simple pour ces élèves : « *Qu'est-ce qu'on produit dans l'environnement du collège* » ?

Cette intervention peut être assurée par un responsable local compétent et en situation de s'exprimer auprès d'élèves de 15 ans : un responsable d'une association, un responsable d'entreprise, un responsable du comité de bassin d'emploi ...

Il peut également s'agir d'une petite enquête menée dans le quartier par les élèves, afin de découvrir des entreprises y exerçant une activité économique (artisans, PME, PMI, commerçants...).

La découverte de la réalité d'une entreprise et de son fonctionnement

Il s'agit là d'organiser une visite d'entreprise au moins ou d'organiser la venue d'un professionnel dans le collège afin que chaque élève puisse appréhender le fonctionnement d'une entreprise. Il apparaît possible dans votre environnement de trouver une telle entreprise. Si, au sein de votre bassin, est organisé un comité local Ecole – Entreprise (CLEE), vous pouvez vous adresser à lui.

Recommandations pour de bonnes pratiques

Il semble opportun de permettre aux élèves d'avoir un premier regard et une première compréhension à propos de : la vie économique du quartier dans lequel s'inscrit le collège, avec les principales « productions » économiques, industrielles et tertiaires qui y sont assurées ; la réalité d'une entreprise, avec ses principes de fonctionnement et ses grands types de métier.

La découverte, pour tous les élèves, d'au moins une entreprise du secteur industriel et une du secteur tertiaire

Il importe en effet que chaque élève puisse mesurer le fait « qu'il n'y a pas de service sans qu'il n'y ait de production en amont ». C'est la raison pour laquelle il importe qu'au cours du premier trimestre, il soit possible pour chacun d'entre eux de visiter une entreprise de chaque type.

La découverte progressive de certains secteurs d'activité

Il s'agit, au cours de cette période, de permettre, pour l'ensemble des élèves ou par petits groupes, la découverte progressive de certains secteurs d'activité, avec plusieurs critères de choix : centres d'intérêt des élèves (y compris par petits groupes...), secteurs particulièrement porteurs d'emploi...

Les modalités peuvent être la visite d'entreprises ou la venue de professionnels.





Annexe 2

Les types d'action

1. En direction des élèves

- L'intervention d'un professionnel en collège (dans le cadre de tables rondes, en classe...)
- La visite d'entreprise
- Le stage de découverte d'une entreprise
- Le salon sur les métiers (local, académique)
- Les portes ouvertes d'entreprises
- La campagne d'information d'une branche professionnelle
- Le « kit » pédagogique réalisé par une branche professionnelle
- Les sites interactifs des branches professionnelles et des grandes entreprises
- Le parrainage d'une classe de découverte professionnelle trois heures (DP3) de collège par une entreprise...

2. En direction des enseignants et des personnels d'orientation

- La journée d'information à l'initiative d'une branche professionnelle ou d'une entreprise
- Les journées d'information/formation sur les secteurs d'activité, l'économie locale et régionale à l'initiative du bassin de formation, du département, de l'académie
- Les stages de formation des enseignants dans le cadre du plan académique de formation (PAF)
- Le stage d'observation dans une entreprise

3. En direction de l'entreprise

- A l'initiative de l'académie

Journées ou demi-journées d'information sur l'option DP3 pour les personnes ressources et les représentants régionaux des branches professionnelles diffusion de documents de présentation de l'option DP3 auprès des entreprises et des branches professionnelles

- A l'initiative du comité local Ecole – Entreprise (CLEE) ou du bassin de formation

Rencontre des professeurs référents de la DP3 et des personnes ressources de l'entreprise, dans une perspective : de présentation des projets annuels ou trimestriels de la DP3, de coordination des interventions des entreprises au niveau local, de bilan annuel des actions partenariales.

- A l'initiative du collège

Actions pour faire découvrir aux entreprises locales, plus particulièrement aux personnes ressources, l'organisation et le fonctionnement d'un établissement (le rôle de l'équipe de direction, des enseignants, de la vie scolaire, le conseil d'administration, l'orientation et les parcours scolaires...)



Annexe 3

Les ressources

ONISEP

- La documentation du CDI (support papier, cédérom ou DVD, mallettes de jeux pédagogiques)
- Le site grand public : <http://www.onisep.fr>
- <http://www.nadoz.org/>

Académie de Rennes

- <http://www.ac-rennes.fr/>

MEDEF

- Le site dédié à la relation école entreprise : <http://www.challenge-education-entreprise.fr/>

Association Jeunesse et Entreprises

- <http://www.jeunesse-entreprises.com>

La réglementation relative aux modalités d'accueil, en milieu professionnel, d'élèves mineurs

- Décret n° 2003-812 du 26 août 2003, paru au Journal officiel du 29 août 2003, relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans.
- Circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003, parue au Bulletin officiel de l'Education nationale.